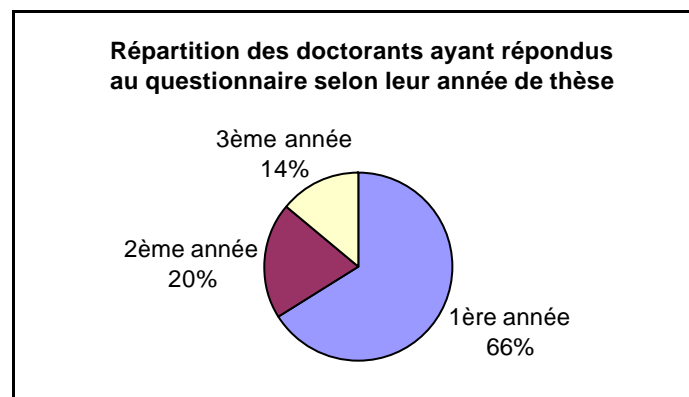


ANALYSE DE L'ENQUETE REALISEE AUPRES DES DOCTORANTS EN COURS DE CONVENTION CIFRE AU MOIS DE MAI 2005

POPULATION INTERROGEE

2606 questionnaires ont été envoyés par mail aux doctorants en cours de convention CIFRE au 1^{er} mai 2005.

607 questionnaires ont été retournés complétés, soit un **taux de réponse de 23%**, avec une très forte participation des doctorants en 1^{ère} année de thèse.



OBJECTIFS DE CETTE ENQUETE

Cette enquête a été réalisée pour recueillir des informations en provenance « du terrain ». Quelle est la perception de la procédure par ses bénéficiaires, quelles sont ses lacunes et ses points forts ?

Les suggestions soumises orienteront nos prochaines actions de communication.

RESULTATS

I. QUI FAIT UNE CIFRE ?	2	2- Projet professionnel _____	10
1- Age et nationalité des doctorants ____	2	3- Rémunération _____	11
2- Cursus des doctorants _____	3	4- Partage du temps _____	12
3- Domaines de recherche _____	4	5- Formations complémentaires ____	13
II. VERS UNE THESE CIFRE...	5	IV. REMARQUES ET SUGGESTIONS	15
1- Choisir de faire une thèse _____	5	1- Promotion _____	15
2- Information sur l'existence des CIFRE	6	2- Procédure d'instruction d'un dossier de demande de subvention CIFRE _____	15
3- Faire une « thèse CIFRE » _____	7	3- Situation des étrangers _____	15
4- Partenaire à l'origine du sujet de la convention _____	7	4- Les contrats _____	16
5- Recrutement _____	8	5- Salaire _____	17
6- Attentes des doctorants _____	8	6- Répartition du temps et formations _	17
III. LA CIFRE AU QUOTIDIEN	10	7- Suivi _____	17
1- Profil de l'entreprise partenaire ____	10	8- Réseau des anciens _____	18
		9- Évolutions _____	18

I. QUI FAIT UNE CIFRE ?

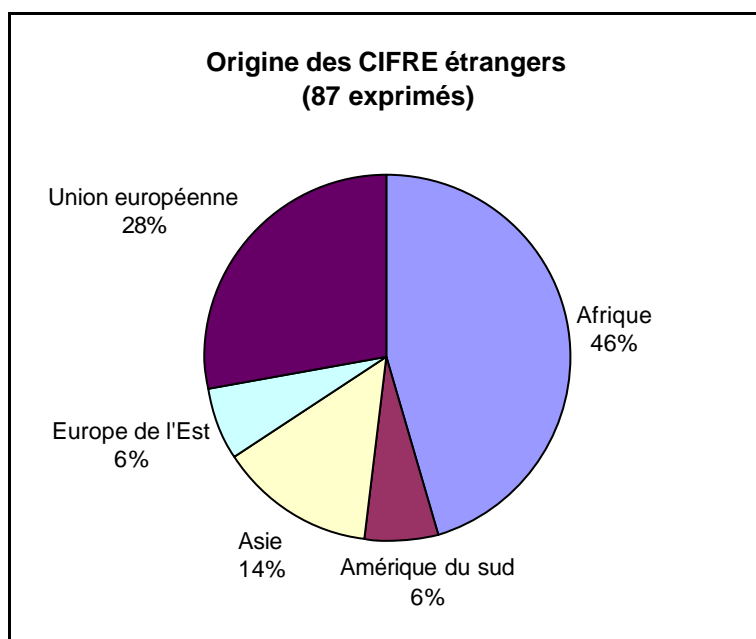
1- Age et nationalité des doctorants

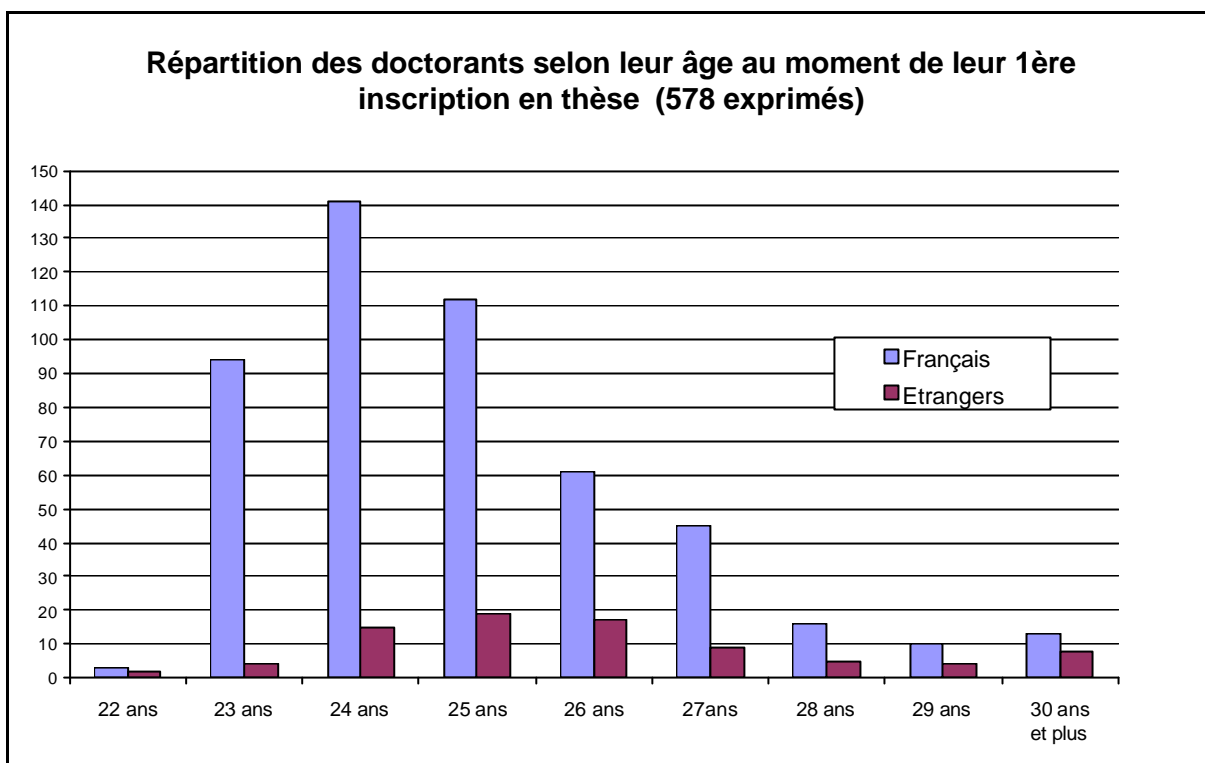
Pays d'origine des doctorants CIFRE

FRANCE	520	Finlande	1	Roumanie	2
Albanie	1	Grande-Bretagne	1	Russie	2
Algérie	10	Grèce	2	Sénégal	3
Allemagne	5	Italie	2	Slovénie	1
Belgique	2	Japon	1	Thaïlande	1
Brésil	1	Liban	7	Tunisie	10
Cameroun	2	Maroc	9	Turquie	1
Chine	6	Mexique	2	Viêt-Nam	2
Colombie	1	Pakistan	1	DN* Austro-hongroise	1
Côte d'Ivoire	2	Pérou	1	DN* Franco-britannique	1
Espagne	5	Portugal	1		

**Double Nationalité*

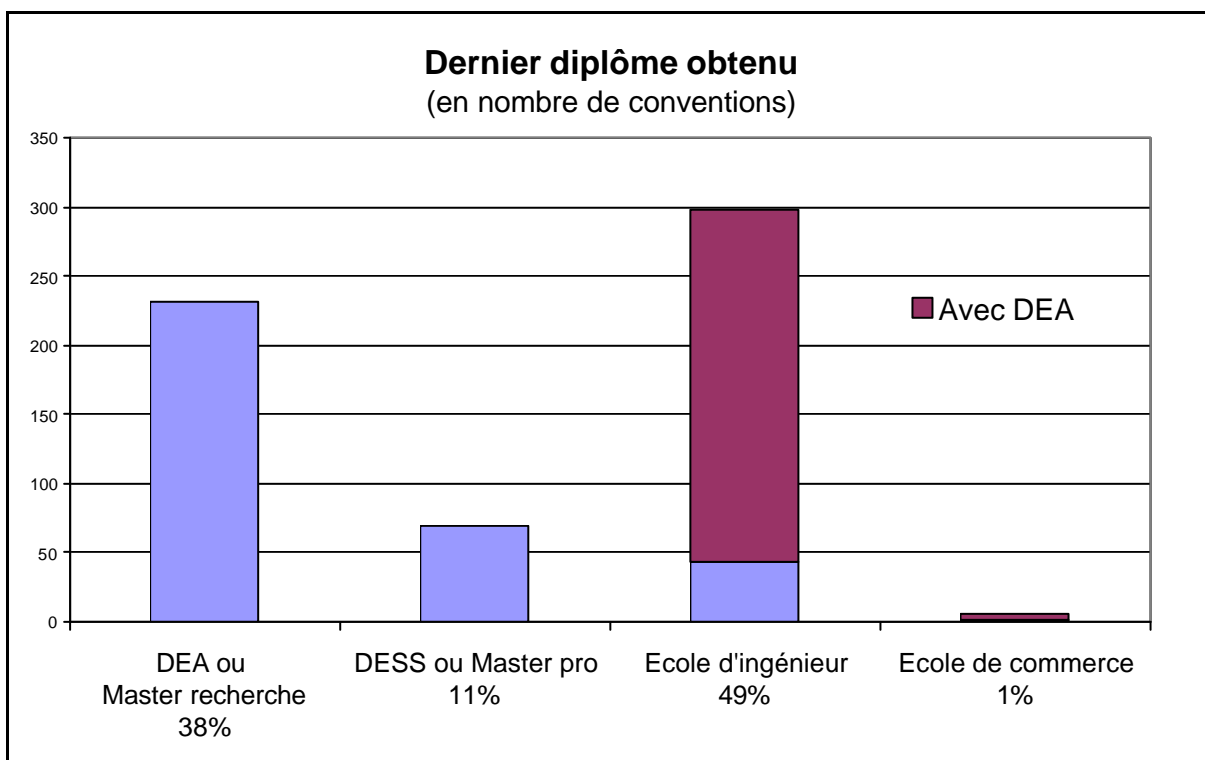
14,3 % des CIFRE en cours, soit 87 doctorants, sont de nationalité étrangère et représentent 31 pays.





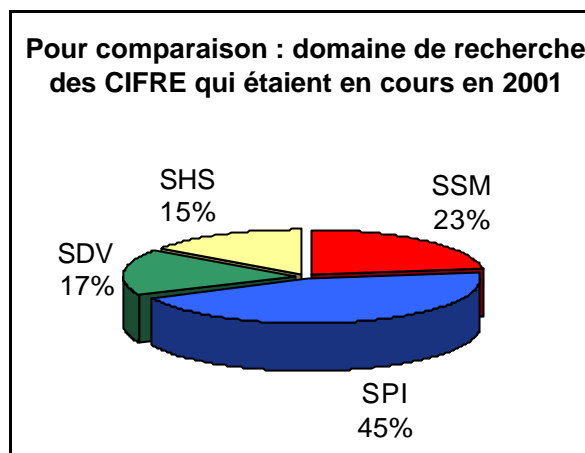
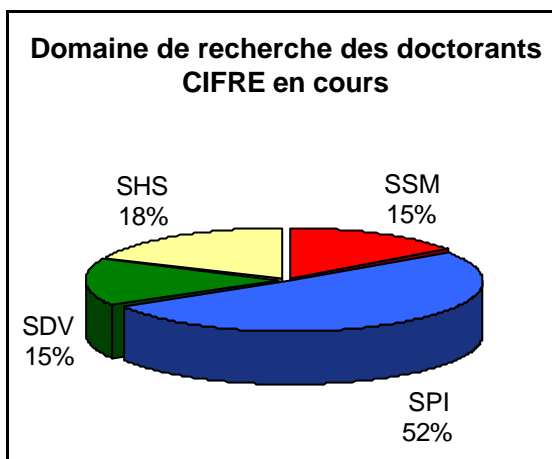
Avec une moyenne de 25 ans, les étudiants français entament leur thèse avec un an d'avance par rapport aux étudiants étrangers, dont la moyenne semble s'établir à 26 ans.

2- Cursus des doctorants



3- Domaines de recherche

Les sciences pour l'ingénieur sont très fortement représentées, en augmentation par rapport à 2001. Les sciences humaines et sociales gagnent également du terrain au détriment des sciences de la matière et des sciences de la vie.

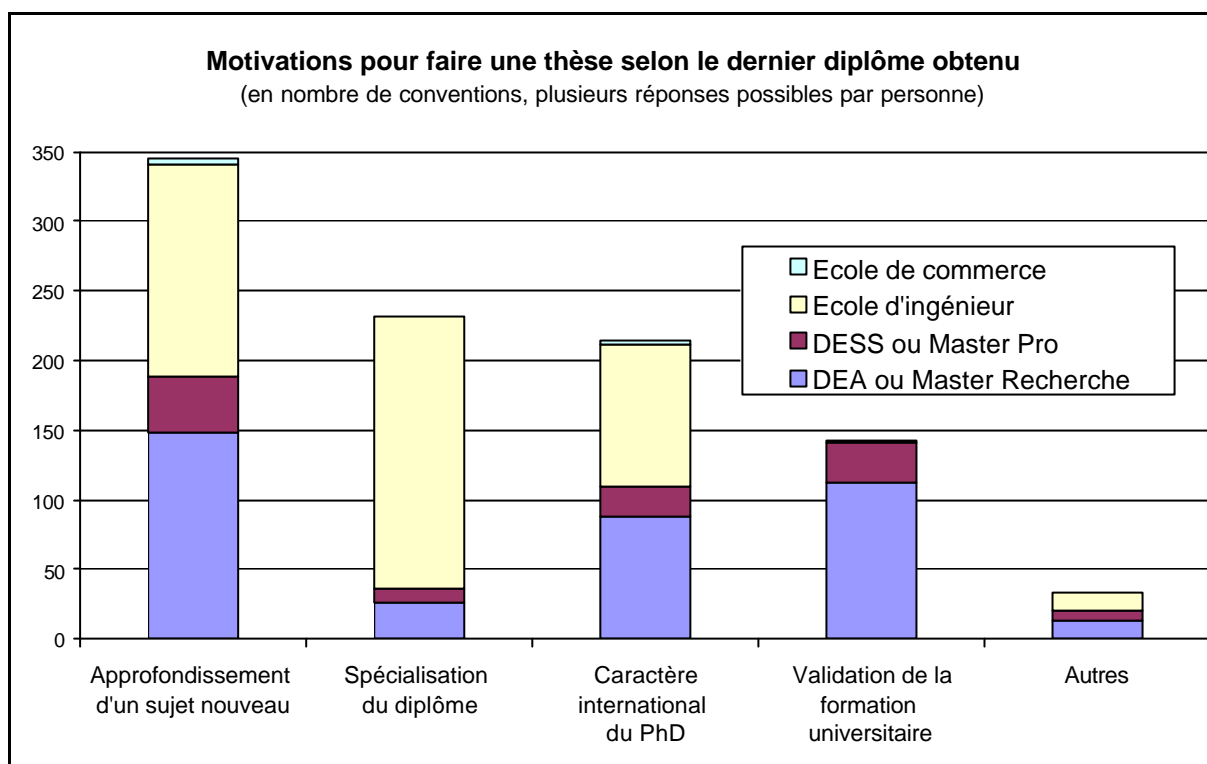


SPI : sciences pour l'ingénieur
SDV : sciences de la vie

SHS : sciences humaines et sociales
SSM : sciences et structure de la matière

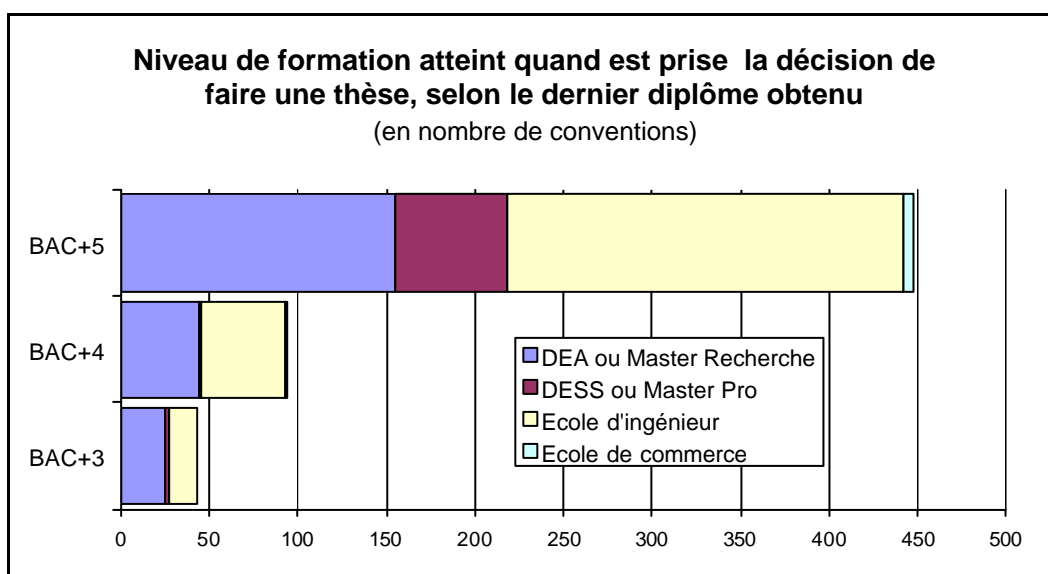
II. VERS UNE THESE CIFRE...

1- Choisir de faire une thèse



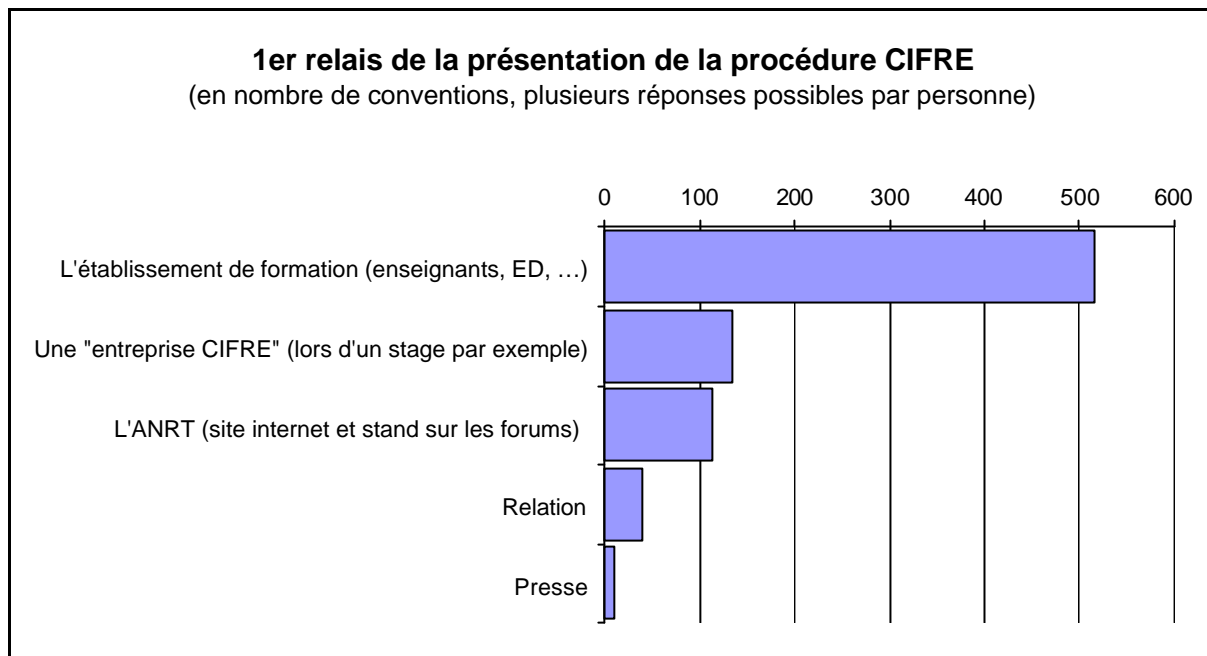
Dans la catégorie « Autres » ont été exprimées diverses motivations :

- « [...] plus d'opportunités de thèses CIFRE que de postes d'ingénieur recherche sur le marché du travail »,
- « [...] éviter le chômage »,
- « [...] rémunération des docteurs en entreprise et responsabilités confiées »,
- « [...] obtenir doctorat avec accès au public et au privé »,
- « [...] faire profiter un industriel d'un savoir faire universitaire ».

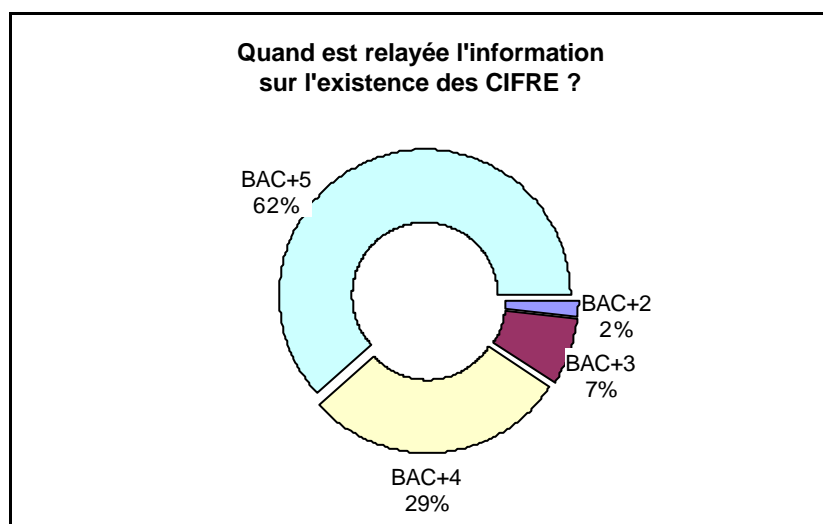


2- Information sur l'existence des CIFRE

L'information sur les CIFRE semble relayée principalement par les établissements de formation et surtout les enseignants.

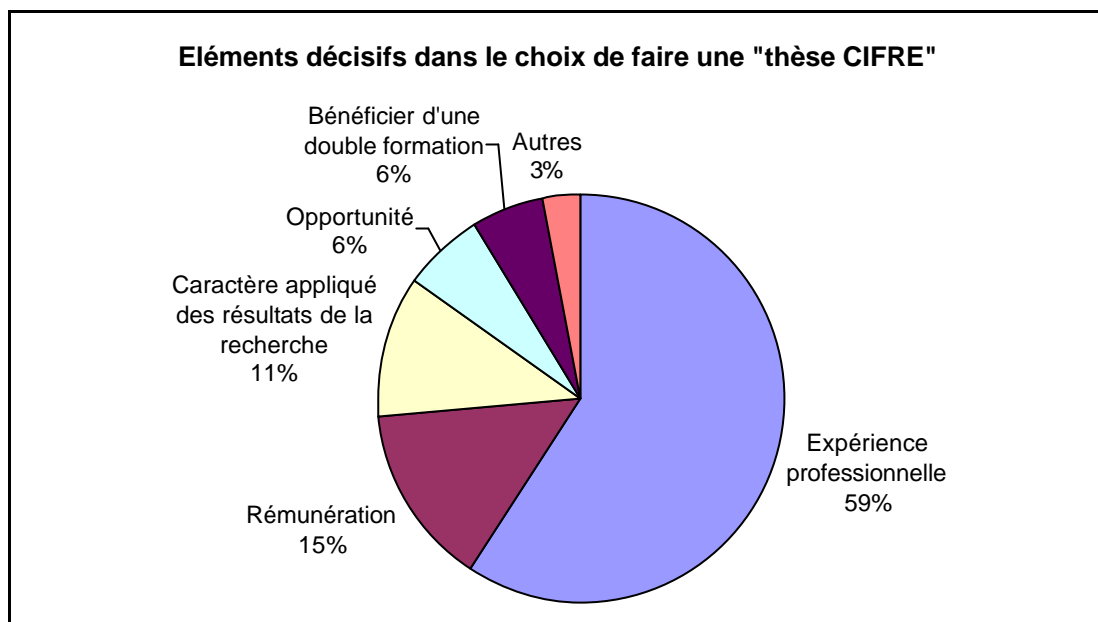


Cette information ne semble être relayée efficacement qu'à partir du bac+4. Ce qui est concordant avec le moment de la prise de décision de faire une CIFRE (cf. §2)



3- Faire une « thèse CIFRE »

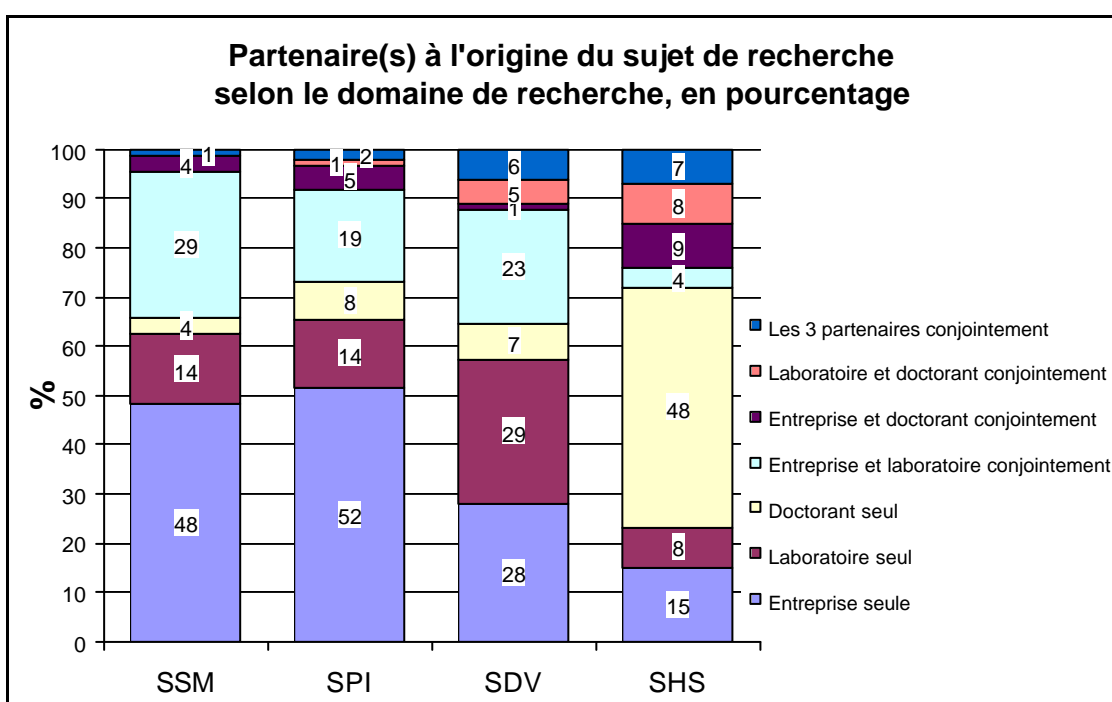
La principale motivation pour la réalisation d'une thèse en entreprise est l'acquisition d'une expérience professionnelle valorisable. La rémunération et le caractère appliqué des résultats de la recherche apparaissent également comme des éléments décisifs.



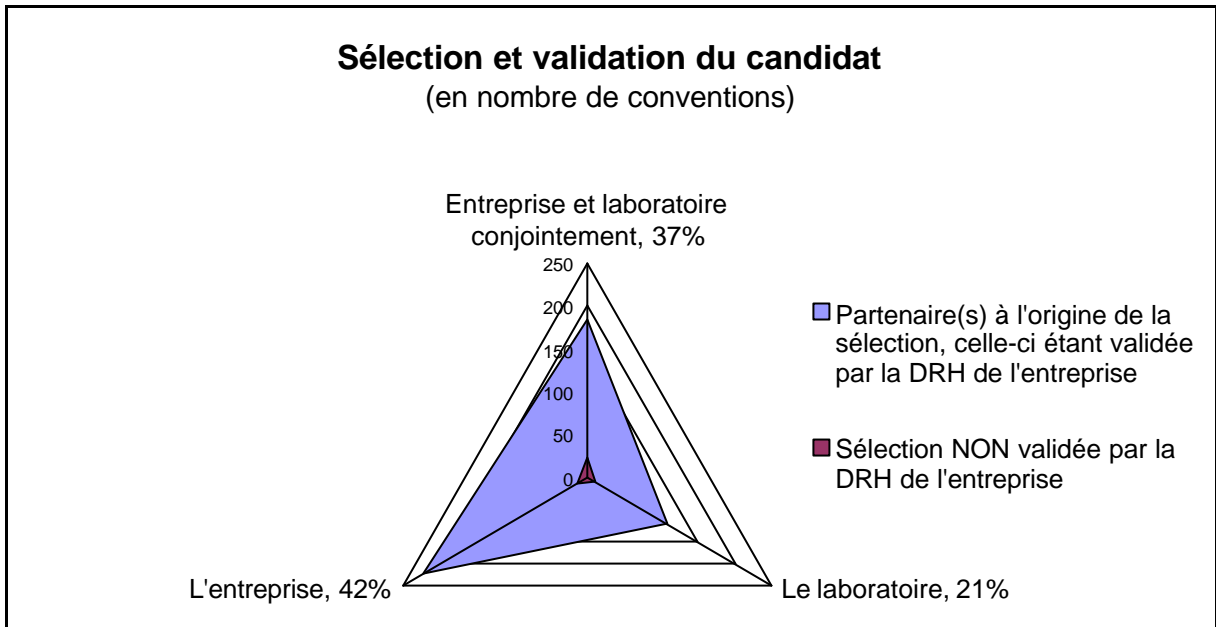
Dans la catégorie «Autres » on retrouve l'ouverture du système CIFRE aux étrangers, la souplesse de la procédure, la meilleure reconnaissance de la thèse au niveau international ou encore le statut de salarié.

4- Partenaire à l'origine du sujet de la convention

C'est l'entreprise, souvent associée au laboratoire, qui est à l'origine du sujet de thèse. Toutefois dans le cas des SHS, les doctorants seuls sont à l'origine de 48 % des sujets.

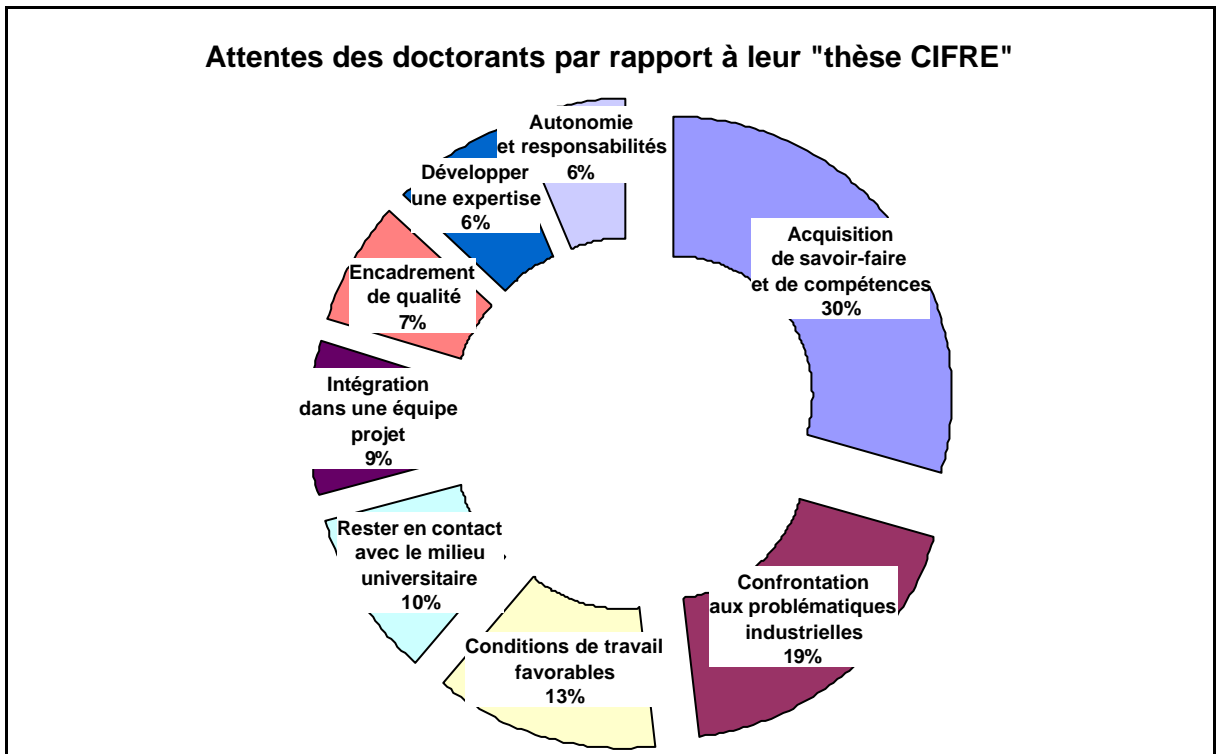


5- Recrutement



L'entreprise est impliquée dans 79% des sélections, dont 37% conjointement avec le laboratoire associé de la CIFRE. Seuls 8% des recrutements ne sont pas validés par la direction des ressources humaines de l'entreprise partenaire de la CIFRE.

6- Attentes des doctorants

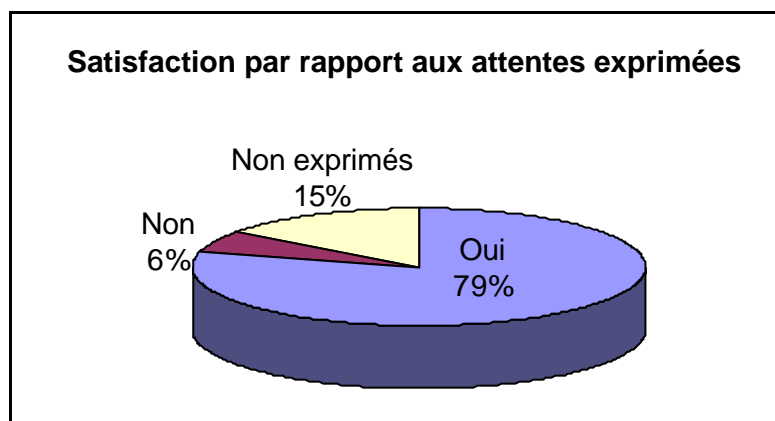


Parmi les attentes les plus exprimées se placent l'acquisition de savoir-faire et de compétences et la confrontation aux réalités industrielles.

Dans la rubrique « Conditions de travail favorables » les doctorants recherchent essentiellement des perspectives d'embauche à l'issue de leur thèse, un salaire motivant et des conditions matérielles optimales pour leurs travaux.

Plusieurs souhaitent conserver un lien fort avec le milieu universitaire afin d'acquérir une « double vision » de la recherche, privée et académique.

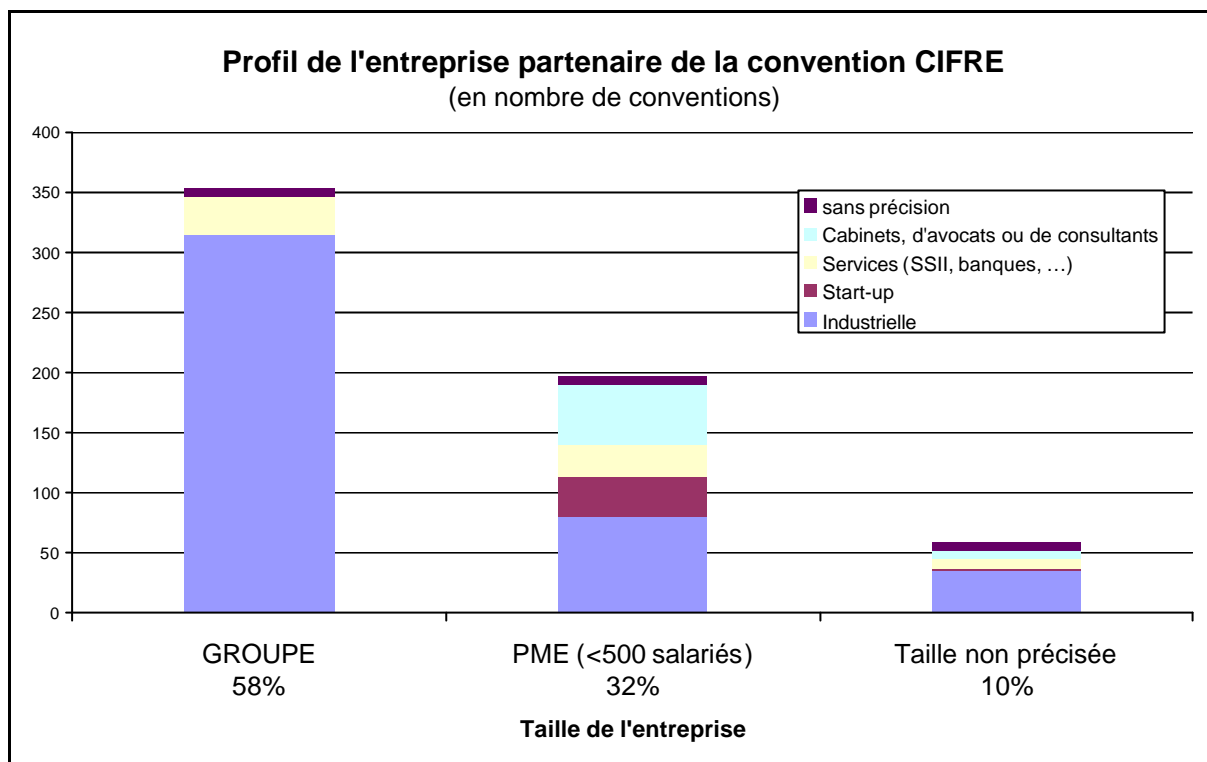
Enfin, si les attentes des doctorants sont diverses et complémentaires, elles sont très largement satisfaites à 79%. 15% des doctorants ne se sont pas prononcés sur cette question car ils ne sont pas assez avancés dans leurs travaux de recherche.



Les 6% se déclarant non satisfaits se plaignent d'un manque d'encadrement, de la part de l'entreprise ou du laboratoire, et surtout de l'incompatibilité entre les objectifs industriels et ceux du laboratoire qui peut se révéler dès que des résultats apparaissent et entraver les travaux de recherche et la rédaction de la thèse.

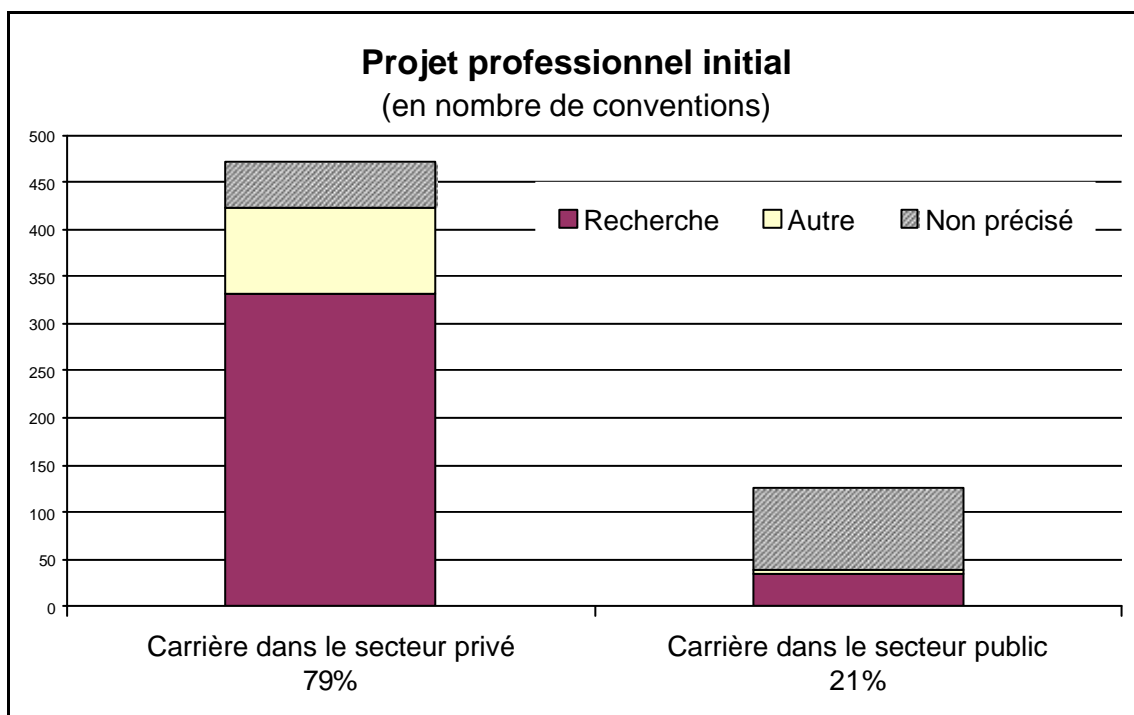
III. LA CIFRE AU QUOTIDIEN

1- Profil de l'entreprise partenaire



2- Projet professionnel

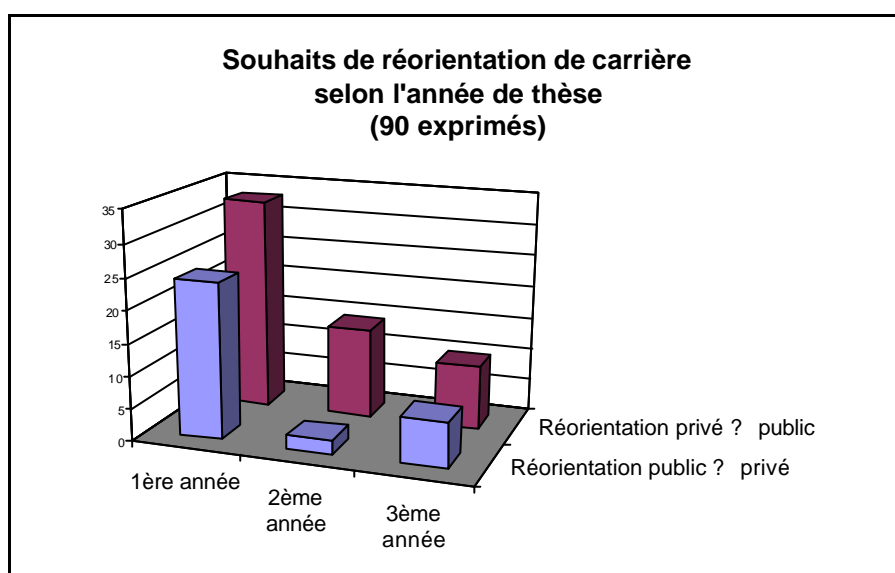
En début de thèse, une très large proportion des doctorants CIFRE envisage une carrière dans le secteur privé. Toutefois, 21% d'entre eux déclarent vouloir faire une carrière académique.



Moins de 15 % des doctorants déclarent souhaiter modifier leur orientation professionnelle initiale en cours de thèse. Ces souhaits semblent surtout s'exprimer, en 1^{ère} année, lors de la première confrontation au monde du travail.

Sur les 90 doctorants ayant déclaré vouloir changer leur orientation professionnelle,

- 57 envisageaient initialement une carrière dans le secteur privé et souhaitent se réorienter vers le milieu académique ; ils recherchent :
 - « [...] une plus grande satisfaction intellectuelle »,
 - « [...] un intérêt plus fort pour la recherche que pour le management. ».
- 33, initialement tentés par une carrière académique, veulent se réorienter vers le secteur privé et sont motivés par :
 - « [...] des perspectives d'avenir, une expérience et un salaire plus attractifs »,
 - « [...] le fait que la thèse CIFRE semble mal perçue dans le public et d'autre part la recherche privée a un caractère plus concret. »,
 - « La CIFRE est une opportunité de porter en entreprise un sujet autour duquel un véritable réseau d'intérêt se constitue. Elle permet d'adapter mon projet aux préoccupations concrètes de praticiens et de continuellement l'affiner. »,
 - « Les moyens alloués à la recherche privée et les perspectives de mise en applications des travaux de recherche sont plus importants. ».



3- Rémunération

Le salaire d'embauche moyen est de 24 300 euros par an. Pour 51% des doctorants CIFRE, ce salaire augmente au cours des 3 ans que dure la thèse pour atteindre une moyenne de 26 200 euros annuels en fin de thèse.

42% des doctorants (pour 306 qui ont répondu à la question) touchent des primes d'intéressement, allant de 100 à 4000 euros par an pendant leur thèse.

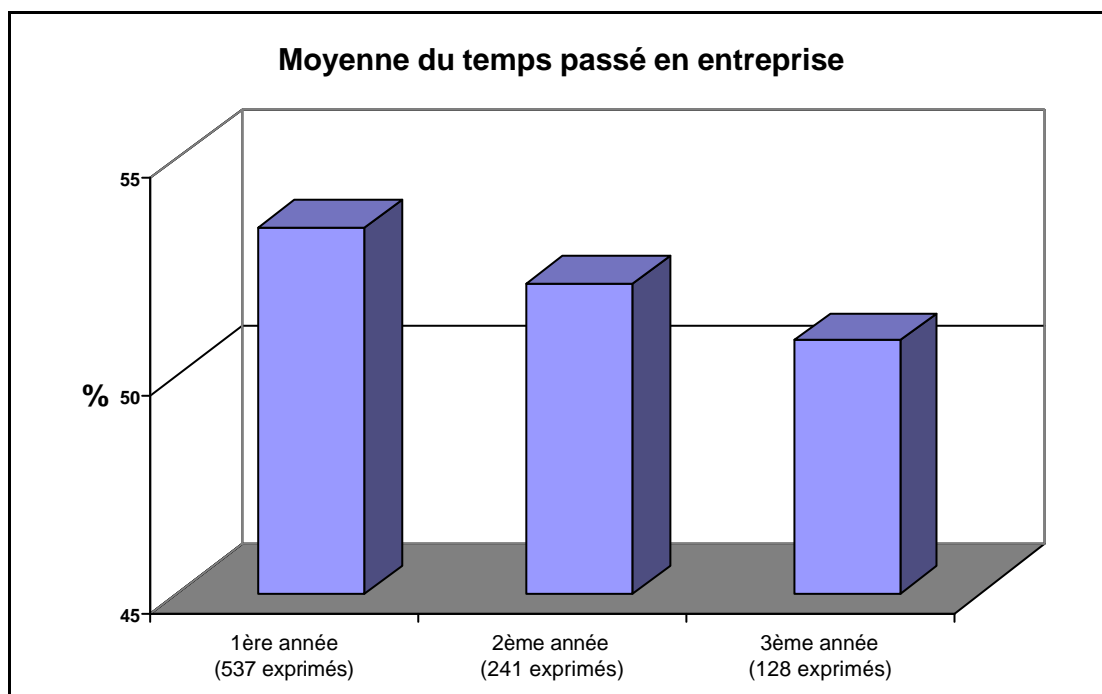
**Moyennes des salaires d'embauches
selon le domaine de recherche et la taille de l'entreprise
en K€, brut, annuel**

		Taille de l'entreprise		Moyenne par domaine
		Groupe	PME (<500 salariés)	
Domaine de recherche	Sciences et structure de la matière	24,5	23,0	24
	Sciences pour l'ingénieur	25,1	22,6	24,4
	Sciences de la nature et de la vie	26,2	23,5	24,7
	Sciences humaines et sociales	25,0	22,2	22,9
Moyenne par taille d'entreprise		25,1	22,7	

4- Partage du temps

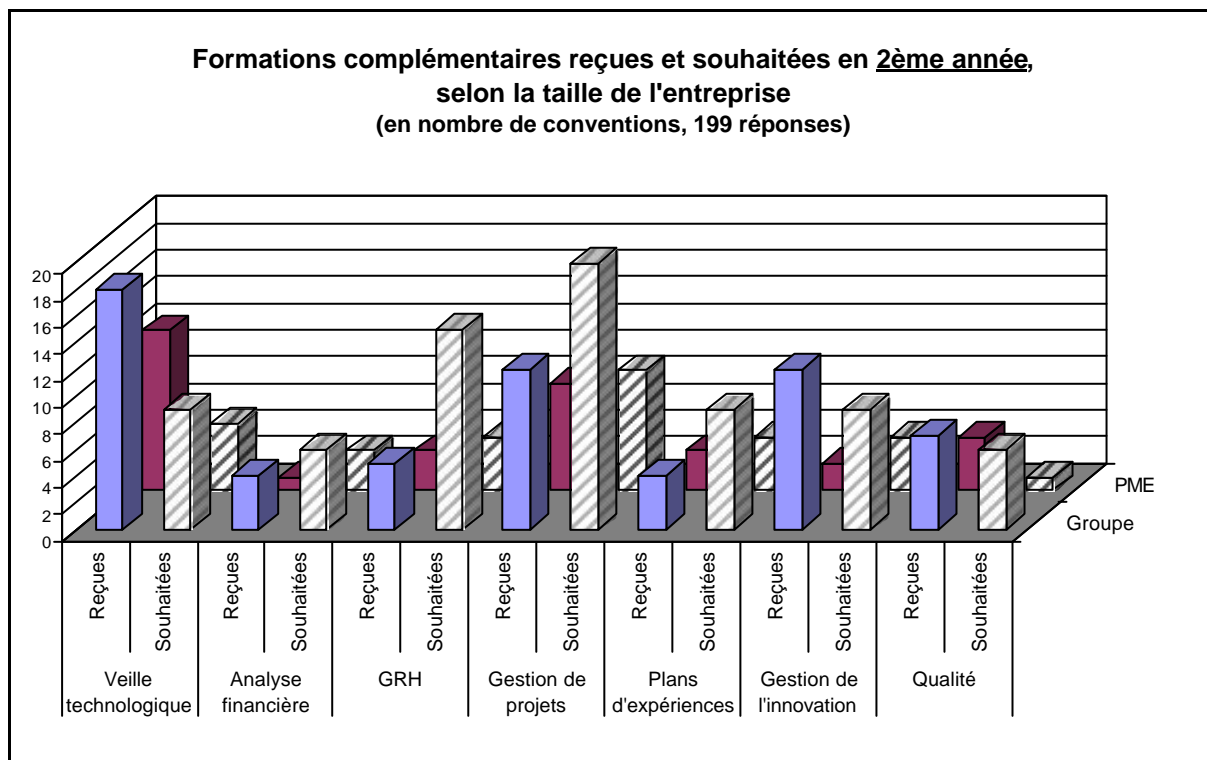
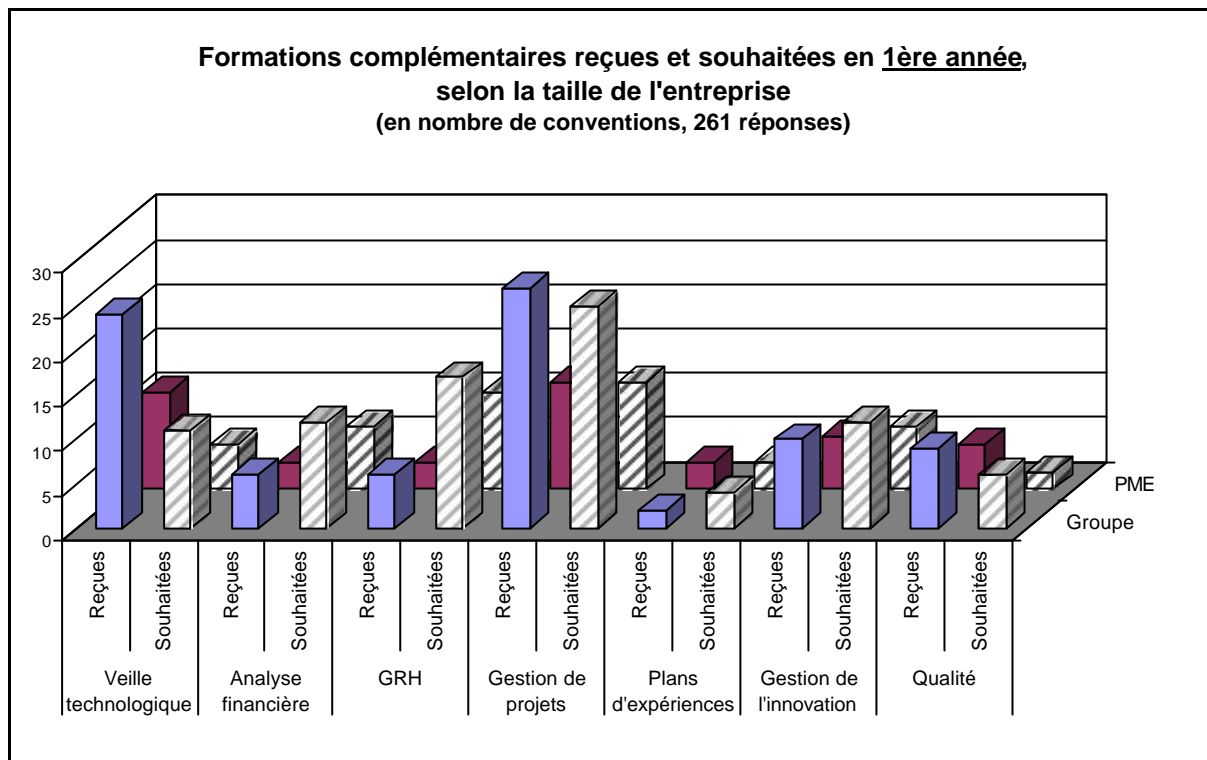
Le temps passé en entreprise est fonction des possibilités d'accueil de l'entreprise : espace, moyens matériels, moyens humains pour assurer l'encadrement, ...

La moyenne annuelle a tendance à diminuer légèrement avec le rapprochement de la date de la soutenance. Les doctorants se rapprochent du laboratoire en fin de thèse afin de profiter de l'encadrement académique lors de la phase de rédaction.

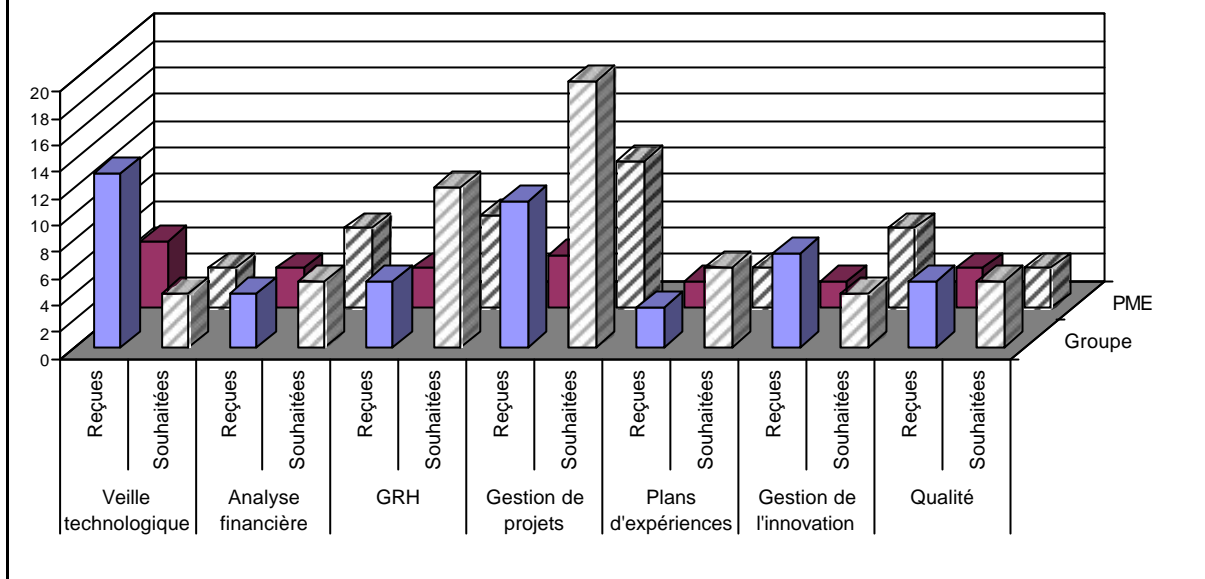


Sur l'ensemble des trois années, la moyenne du temps passé en entreprise est de 52,7 %.

5- Formations complémentaires

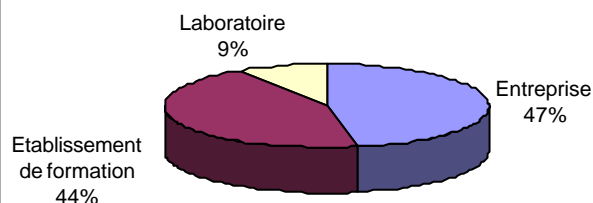


**Formations complémentaires reçues et souhaitées en 3^{ème} année,
selon la taille de l'entreprise
(en nombre de conventions, 165 réponses)**

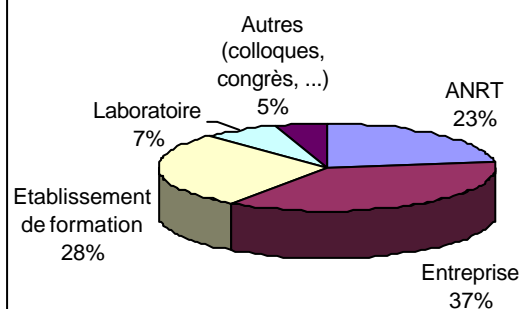


Ces formations sont essentiellement dispensées par les entreprises et les établissements de formation.

Entités ayant dispensé la formation en gestion de projet (68 exprimés)



Entités ayant dispensé la formation en veille technologique (82 exprimés)



A noter le cas particulier des formations en veille technologique pour laquelle l'ANRT organise des sessions depuis 2001.

Il n'y a pas de précisions pour les autres formations compte-tenu du faible taux de réponse.

IV. REMARQUES ET SUGGESTIONS

Ce chapitre présente, à travers 9 thèmes, les réponses aux principales remarques et suggestions exprimées par les doctorants dans les questionnaires qu'ils ont retournés.

1- Promotion

- « Organiser directement des forums entreprises/étudiants pour la mise en place de CIFRE. »,

Le Forum CIFRE, dont la deuxième édition se déroulera le mardi 21 mars 2006 au CNIT Paris-La Défense, se veut un lieu d'échanges et de rencontres entre les différents partenaires des conventions CIFRE. Les entreprises et les jeunes diplômés viendront y proposer des sujets de recherches. Des CIFRE, doctorants ou docteurs, seront invités à venir partager et témoigner de leur expérience.

2- Procédure d'instruction d'un dossier de demande de subvention CIFRE

- « Connaître les étapes de traitement des dossiers. »,
- « Délai instruction trop long »,

Lorsqu'un dossier, complet, arrive à l'ANRT, il est transmis à des experts indépendants, issus des milieux scientifiques et des Délégations Régionales à la Recherche et à la Technologie. Ils donnent leur avis sur le plan scientifique et économique : cohérence du sujet avec le cursus du doctorant et la stratégie de l'entreprise, qualification de l'équipe du laboratoire pour encadrer le doctorant et l'accompagner jusqu'à la soutenance, viabilité de l'entreprise, ...

Ces experts sont bénévoles, non rémunérés, et n'ont pas toujours le temps d'étudier les dossiers immédiatement. C'est pourquoi le délai d'instruction est en moyenne de 2 mois.

Une fois les expertises reçues, le dossier passe en commission devant des représentants du ministère qui valident ou non l'octroi de la convention CIFRE.

Un système de suivi des dossiers via internet est en développement et devrait être opérationnel courant 2006. Le doctorant, l'entreprise et le laboratoire pourront alors consulter « en ligne » l'avancement de leur dossier CIFRE.

3- Situation des étrangers

- « Faciliter aux doctorants étrangers l'obtention d'un titre de séjour permettant de travailler durant la durée de la thèse, par courrier ministériel à toutes les directions départementales du travail. »,
- « Plus de fluidité pour étudiants étrangers : l'ANRT a demandé l'autorisation de travail pour un délai court alors que cette dernière ne s'obtient pas sur le champ et ne couvre pas toute la durée de la thèse ; pression de l'industriel qui pourrait revenir sur sa décision. »,
- « [...] pas assez de renseignements sur le devenir des CIFRE étrangers car il faut le dire, du fait même de son statut étudiant, l'insertion professionnelle d'un CIFRE étranger est rendu beaucoup plus difficile. »

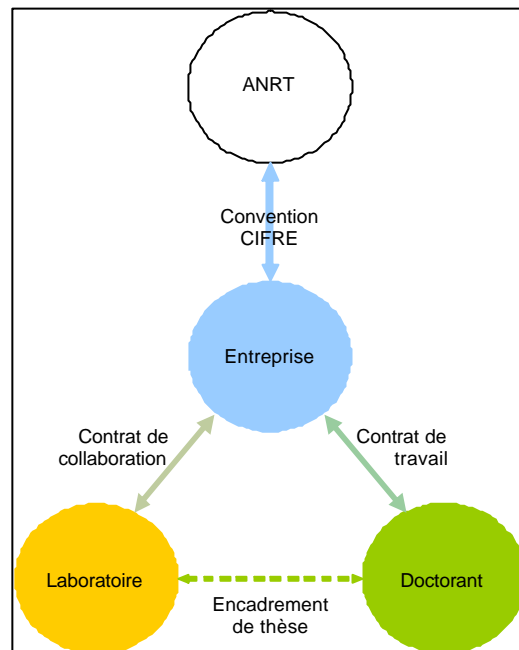
Le travail salarié des étudiants étrangers est régi par des textes réglementaires. Les procédures légales ne dépendent pas de l'ANRT. Pour information, un lien vers une circulaire du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale : http://www.ciup.fr/files/notice_dtt.pdf.

Concernant le devenir des doctorants CIFRE étrangers, une enquête est en cours. Les résultats seront disponibles sur le site de l'ANRT début 2006.

4- Les contrats

- « Redéfinir les exigences des partenaires de la CIFRE, les contraintes et les attentes. »,
- « Veiller à l'équilibre entreprise/laboratoire en terme d'objectifs, d'approches, de moyens ; éviter les tensions consécutives à des objectifs divergents entre université et entreprise. »,
- « Favoriser les contrats établissant des relations entre le laboratoire et l'entreprise à long terme afin d'éviter les divergences d'intérêts qui nuisent aux travaux de recherche (l'entreprise veut connaître la faisabilité de méthodes, le laboratoire veut découvrir de nouvelles méthodes). »

La CIFRE n'existe que si 3 contrats sont rédigés et signés mais, ils sont indépendants l'un de l'autre. L'ANRT contracte uniquement avec l'entreprise. Elle n'intervient pas dans la rédaction du contrat de collaboration entre l'entreprise et le laboratoire, ni dans celle du contrat de travail liant le doctorant à l'entreprise.



Liens entre les différents partenaires d'une convention CIFRE

- « Proposer des modèles de collaboration en définissant les temps à consacrer chez chaque partenaire. »,

L'ANRT n'est pas en mesure de proposer des «contrats-types » de collaboration entre l'entreprise et le laboratoire compte-tenu des spécificités de chaque dossier. Il est donc important que chaque partenaire prenne conscience de l'importance de ce document afin que celui-ci soit rédigé avec soin et définisse dès le début de la convention les modalités de la collaboration : moyens humains, financiers et matériels mis à disposition, répartition du temps de travail du doctorant, suivi du projet, propriété industrielle, ...

- « Imposer le statut cadre. »,
- « [...] Les thèses CIFRE ne doivent pas être un moyen d'employer à moindre coût des bac+5. »

Le contrat de travail liant le doctorant et l'entreprise dépend du code du travail, et éventuellement des conventions collectives. A ce titre, les droits du salarié et les obligations de l'entreprise vis-à-vis de celui-ci sont les mêmes que pour n'importe quel autre salarié. Lors du processus de recrutement, le doctorant est libre de négocier ses conditions de travail : définition du poste, statut, rémunération, responsabilités, temps passé en laboratoire, temps consacré à la rédaction de la thèse, matériels de recherche mis à disposition, ... En cas de problème lors de sa thèse CIFRE, l'étudiant peut en aviser son laboratoire qui est lié, par le contrat de collaboration, à l'entreprise.

5- Salaire

- « Augmenter le salaire. »,

Lors du processus de recrutement, le doctorant est libre de négocier sa rémunération : salaire, primes, avantages. La seule obligation de la convention CIFRE est le salaire minimum de 20 215 euros annuel brut. Il n'y a pas de maximum établi.

6- Répartition du temps et formations

- « Mieux répartir le temps entre laboratoire et entreprise et faire participer les étudiants à plus de formations. »,
- « Exiger un temps minimum dans l'entreprise. »,
- « Définir le partage du temps dès le début. »,
- « Avoir des formations à la carte pour que chacun trouve ce dont il a besoin. »

La répartition du temps varie selon les capacités d'accueil du laboratoire et de l'entreprise (espace, moyens matériels, ...) et est différente pour chaque convention. Un article sur ce point dans le contrat de collaboration permet de clarifier ce point dès le début de la thèse. Concernant les formations complémentaires, une expérience sur la veille technologique a été menée par l'ANRT et s'est révélée positive. Des réflexions sont en cours pour envisager un développement de ces activités (thèmes, intervenants, coûts, ...). Les doctorants peuvent également se rapprocher de leur école doctorale et de leur université, la plupart proposent un large panel de formations.

7- Suivi

- « Effectuer un entretien en privé avec chaque doctorant lors des journées CIFRE organisées par l'ANRT, pour sonder son sentiment sur le travail effectué sans qu'il soit censuré par sa hiérarchie. »,
- « Plus d'implication du service CIFRE dans le partenariat (rencontres, points d'avancement réguliers...). »,
- « Imposer un suivi égal des deux partenaires. »,
- « Accompagnement de l'après CIFRE »

Les rapports d'activités à 12 mois et 24 mois doivent présenter, succinctement, l'avancement de la thèse par rapport au projet initial mais également le vécu du doctorant (intégration en entreprise et au sein de l'équipe de recherche, soutien de l'encadrement, ...) et être validés par les tuteurs, académique et industriel. Si un désaccord survient sur le contenu de ces rapports, un document annexe peut être joint par l'un des partenaires en expliquant les motifs. L'ANRT peut alors essayer d'être un médiateur entre les parties.

Des réunions d'animation ont lieu tous les 2 ans dans chaque région de France. C'est l'occasion d'une rencontre entre un représentant du Service CIFRE et les doctorants.

8- Réseau des anciens

- « [...] annuaire CIFRE. »
- « Développer le réseau des anciens. »,
- « Organiser des rencontres entre doctorants CIFRE par domaines scientifiques afin d'échanger expériences personnelles et professionnelles sur la gestion d'une thèse en CIFRE. »

Un site internet est en développement afin de faciliter le rapprochement entre les docteurs et les doctorants CIFRE. Différentes rubriques devraient répondre à ces attentes : annuaire, forum de discussion, ...

9- Évolutions

- « Augmenter la durée de la convention CIFRE car dans certains domaines la durée moyenne dépasse les 3 ans. »,
- « Instauration d'une prime fixe en fin de contrat CDD-CIFRE en guise de prime de précarité. »
- « Remonter le salaire minimum. »

Le montant du salaire minimum est fixé par le Ministère chargé de la Recherche. La prime dite "de précarité", dans le cadre d'un CDD de 3 ans, n'est, d'après le droit du travail, pas due par l'entreprise.

La tendance actuelle au sein des écoles doctorales est de limiter à 3, voire 4 par dérogation, le nombre d'inscription en thèse.